

REP PMCB : ACTUALITÉS

MAILLAGE ET STANDARD DE TRI

OCA BATIMENT

L'OCA Bâtiment, l'Organisme Coordonnateur composé des quatre éco-organismes agréés pour la filière REP Bâtiment a **publié sur son site Internet les standards de tri applicables pour l'ensemble des points de reprise et des entreprises de travaux.**

Que comportent ces standards de tri ?

Les standards de tri définissent l'ensemble des typologies de déchets repris sans frais au sein des points de reprise si préalablement triés par les détenteurs de déchets.

Ils fournissent par ailleurs une liste d'exemples permettant de distinguer les déchets du bâtiment repris au titre de la REP PMCB, des déchets indésirables et interdits.

Pourquoi cette standardisation ?

La standardisation des règles de tri joue un rôle essentiel dans la mission de gestion des déchets du bâtiment des éco-organismes. En adoptant des consignes de tri communes à destination des détenteurs de déchets et des points de reprise, cela a un impact très important sur la qualité de la collecte et le traitement des déchets, tout en réduisant l'impact environnemental.

Site :



[accès à la carte](#)

[standard de tri](#)